

## Pour qui ?

### **Demandeurs d'emploi**

ayant des difficultés d'insertion professionnelle (public défini par arrêté du préfet de Région)

### **Pour les moins de 30 ans**

accès possible au contrat *Starter* sous certaines conditions

## Comment et Combien ?

### **CDI ou CDD de 6 mois minimum**

à temps complet ou à temps partiel (minimum 20 h)

Pour le CIE *Starter*, durée minimum du CDD de 1 an

Rémunération minimale

### **SMIC**

### **ou salaire conventionnel**

s'il est plus favorable

## Quelle formation ?

### **Actions d'accompagnement professionnel**

Délivrance d'une attestation d'expérience professionnelle à l'échéance du contrat

Le prescripteur, désigne un **réfèrent**, l'employeur désigne un **tuteur**

**FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA QUALIFICATION**



# LE Contrat CIE Initiative Emploi

## Qui emploie ?

### **Les employeurs du secteur marchand**

à l'exception des particuliers employeurs

## Quelles aides pour les employeurs ?

### **En Bretagne, l'aide se situe entre 20% et 47% du SMIC brut par heure travaillée**

, selon les publics et le contrat de travail. Pour le CIE *Starter*, l'aide est fixée à 45 % du SMIC horaire brut.

### **Cumul avec le dispositif d'allègement général des charges**

### **Absence de prise en compte dans les effectifs**

## Où s'adresser

### **Pour le recrutement**

Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi

Plus d'infos , arrêté préfectoral et fiche pratique sur/  
[www.bretagne.directe.gouv.fr](http://www.bretagne.directe.gouv.fr)



PRÉFET DE LA  
RÉGION BRETAGNE